

Guide tarifaire des produits et services



Applicable au 7 Septembre 2026

Les tarifs indiqués dans ce document sont exprimés hors taxes. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Les frais soumis à TVA sont signalés par la mention HT.

La souscription des produits et services présentés dans ce guide est soumise à l'acceptation du Crédit Lyonnais (ci-après LCL) et est conditionnée au respect de leurs conditions d'éligibilité.

Offre groupée de services

Offre L by LCL Pro

9€ HT par mois en abonnement mensuel

Incluant :

Gratuit si client LCL à titre particulier ³

- IBAN français et compte courant
- 1 carte physique à débit immédiat
- 5 cartes virtuelles
- 2 retraits d'espèces en distributeurs en euro dans la zone euro
- Virements SEPA illimités en faveur ou en provenance d'un compte LCL
- 40 virements SEPA en faveur ou en provenance d'une autre banque, virements non SEPA en euros en provenance d'une autre banque et prélèvements SEPA par mois ¹
- Accès à des services de gestion via le module « Essentiel » de Kollecto (gestion des achats, gestion des ventes, gestion bancaire et pré-comptable) ²
- Remplacement de carte

97€ HT par an en abonnement annuel

¹ S'applique à la somme de l'ensemble des prélèvements SEPA et des virements émis et reçus (hors virements entre comptes ouverts dans les livres de LCL).

² KOLECTO, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30.000 € - 50 rue la Boétie, 75008 Paris - R.C.S Paris 844 589 226 - N° TVA intracommunautaire : FR38844589226 - SIRET : 84458922600019.

³ Réservé aux clients LCL titulaires d'un compte à titre particulier. La personne physique titulaire du compte à titre particulier doit être la même que le représentant de l'entreprise ouvrant le compte L by LCL Pro. En cas de création de compte particulier ultérieure à la création de compte L by LCL Pro, les clients L by LCL Pro en abonnement mensuel bénéficieront automatiquement de l'offre gratuite. La clôture du compte particulier met fin au bénéfice de la gratuité et l'offre mensuelle payante s'applique à compter du mois suivant.

Paievements (à l'exclusion des cartes)

Virements SEPA en faveur ou en provenance d'un compte LCL	Inclus dans l'offre groupée de services
Virements SEPA instantanés (émission et réception) et ordinaires (réception uniquement)	
Virements SEPA en faveur ou en provenance d'une autre banque, virements non SEPA en euros en provenance d'une autre banque et prélèvements SEPA	40 par mois inclus ¹, puis 0,4€ par opération supplémentaire
Virements SEPA instantanés (émission et réception) et ordinaires (réception uniquement)	
Virements non SEPA en euros (réception uniquement)	
Prélèvements SEPA (Core) et SEPA Interentreprise (BtoB)	

Cartes et espèces

Fourniture de cartes physiques de débit (cartes de paiement internationales à débit immédiat)	Inclus dans l'offre groupée de services
Incluant les solutions de Paiement mobile Apple Pay et Google Pay	1 carte maximum
Fourniture de cartes virtuelles de débit (cartes de paiement internationales à débit immédiat)	Inclus dans l'offre groupée de services
Incluant les solutions de Paiement mobile Apple Pay et Google Pay	5 cartes maximum
Retrait d'espèces (euro, zone euro)	2 retraits par mois inclus, puis 2€ par retrait supplémentaire
Retrait d'espèces (étranger)	2€ par retrait et 1,9% du montant total retiré à l'étranger
Frais de conversion pour paiement par carte en devise étrangère	1,9% par opération + taux de change
Frais de remplacement de carte	Inclus dans l'offre groupée de services
En cas de carte perdue, volée ou utilisée frauduleusement	

Services de gestion opérés par Kolecto

Module Essentiel de Kolecto

Inclus dans l'offre groupée de services

Incluant :

- 1 utilisateur
 - 150 factures par an
 - Création et envoi de devis et factures clients
 - Annuaire clients et fournisseurs
 - Centralisation des factures fournisseurs
 - Alertes et détections d'anomalies
 - Agrégation et suivi bancaire
 - Export comptable
 - Support humain disponible par messagerie
 - Alertes de retard de paiement (module ventes)
 - Relances manuelles et automatisées (module ventes)
 - Collecte de factures automatisée (module achats)
-

Autres services

Assurance Multirisque Professionnelle ⁴

Nous consulter

Formule Primo (Responsabilité Civile Professionnelle)

Formule Plus (Responsabilité Civile Professionnelle + Biens en tous lieux)

Assurance des Moyens de Paiement professionnels ⁵

Nous consulter

⁴ Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance. Le contrat Assurance Multirisque Professionnelle est assuré par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances, et distribué par LCL.

⁵ Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance. Le contrat Assurance Moyens de Paiement est assuré par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances, et distribué par LCL. La gestion du contrat est assurée par SPB, courtier gestionnaire mandaté par l'assureur.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention	Gratuit
Somme perçue pour l'intervention relative à une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, etc.).	
Frais de tenue de compte inactif	Gratuit
Frais d'opposition de carte et de prélèvement	Gratuit
Frais de refus de virement ou prélèvement	Gratuit
Frais par saisie administrative à tiers détenteur (ATD)	10% du montant dû Dans la limite de 100€⁶
Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire	10% du montant dû Dans la limite de 100€
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	Gratuit
Le Fichier Central des Chèques (FCC) de la Banque de France centralise les décisions de retrait de carte à la suite d'une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte.	
Frais pour intérêts débiteurs	Gratuit
Le montant de l'abonnement L by LCL Pro est automatiquement prélevé sur votre compte tous les 1ers du mois dû (cas d'une souscription mensuelle) ou le 1 ^{er} du mois suivant votre souscription (cas d'une souscription annuelle). Aucun intérêt ou frais débiteur n'est prélevé sur le compte en cas de retard de paiement.	

⁶ Dans la limite d'un plafond de 100,00 € en vertu du décret n°2018-1118 du 10 décembre 2018.

Résoudre un litige

LCL accorde la plus grande importance à la qualité de ses services. Toutefois un désaccord peut toujours survenir et pour le résoudre au plus vite, des recours vous sont proposés.

LE CONSEILLER EN LIGNE

Les conseillers en ligne L by LCL Pro sont vos interlocuteurs privilégiés auprès desquels vous devez vous adresser en cas de réclamation.

SUPPORT RÉCLAMATION

Notamment, si la réponse apportée par le conseiller en ligne ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter L by LCL Pro par courrier électronique à l'adresse suivante : reclamation-lbylclpro@lcl.fr.

LCL s'engage à accuser réception de la réclamation écrite dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi et à apporter une réponse dans un délai de 2 mois, sauf circonstances particulières dont LCL informera le Client. Si la réclamation porte sur l'un des Services de paiement (virement, prélèvement, paiement par carte ou retrait d'espèces), ce délai est ramené à 15 Jours ouvrables. Dans le cas où la réponse ne peut être apportée dans ce délai pour des raisons échappant à son contrôle, LCL en informera le Client et apportera une réponse définitive au plus tard 35 Jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

LA MÉDIATION

En tout état de cause, si au bout de 2 mois, LCL n'a pu trouver de solution qui vous satisfait ou en l'absence de réponse, vous pourrez saisir gratuitement un médiateur qui vous répondra en toute indépendance et équité conformément à la charte de médiation disponible sur son site internet.

Plusieurs médiateurs existent et interviennent selon l'objet du litige.

Votre réclamation concerne :

Les services fournis par LCL ou la commercialisation de produits, et si vous êtes une personne physique agissant pour des besoins professionnels ou une association vous pouvez contacter :

- Monsieur le Médiateur auprès de LCL BC 312.87 - 75079 Paris cedex 02 ou via son formulaire en ligne disponible sur le site www.lcl-mediateur.fr.

Un sinistre dans le cadre d'un contrat d'assurances ou sa mise en œuvre et après avoir obtenu la réponse du Service client de l'assureur, vous pouvez contacter :

- Le Médiateur de l'assurance TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09 ou via son formulaire en ligne disponible sur le site www.mediation-assurance.org

L by LCL est une marque du Crédit Lyonnais, SA au capital de 2 037 713 591 €, SIREN 954509741 – RCS Lyon, siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon, siège central : 20 avenue de Paris - 94811 Villejuif cedex, inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878. Agréé (sous le n°30002) et contrôlé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris cedex 09 et par la Banque Centrale Européenne (BCE) 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne - Contrôlé également par l'Autorité des marchés financiers (AMF) : 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02